



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU MARDI 14 JUIN 2022

Présents : Mesdames BOURDELLÈS, DUPREY, LOPEZ, MILLAN
Messieurs ASSELINE, BENARD, BOCOGNANO, LAIGNEL, LANDREIN,
MEYER

Pouvoirs : Mme CARRASCO donne pouvoir à M BENARD
Mme DUREUIL-BOULLIER donne pouvoir à M BOCOGNANO
M DUCLOS donne pouvoir à Mme BOURDELLÈS
M LECARDONNEL donne pouvoir à Mme DUPREY

Secrétaire de séance : M. MEYER

La séance s'ouvre à 20h30 dans la salle du conseil municipal de la commune.
Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 10 mai 2022 à l'unanimité des présents
soit 11 voix pour.

DELIBERATIONS

20h37 : Arrivée de Mme DUPREY et de M. LANDREIN.

1. Vote des taux d'imposition

Les taux d'imposition pour les taxes foncières sur le bâti et le non bâti avaient été votés lors du conseil municipal du 29 mars 2022, mais une erreur a été commise sur le taux de la taxe foncière sur le bâti. La suppression, par la loi de finances 2020, de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'est accompagnée de la mise en place d'une compensation dite à l'euro près, pour les communes qui la percevaient, via l'affectation au 1^{er} janvier 2021 de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Or le taux de 15,75% voté en mars 2022 ne représente que la part communale et n'incluait pas, par erreur, la part départementale de 22,20%.

En tenant compte de cet élément, le taux de la **taxe foncière sur le bâti** est donc de **37,95%**.
Le taux pour la **taxe foncière sur le non bâti** reste inchangé à **33,70%**.

Pour rappel, ces taux communaux restent inchangés par rapport à 2021, cependant les bases sur lesquelles s'appliquent ces taux peuvent être revalorisées.

Cette délibération annule et remplace donc la délibération du 29 mars 2022.

Vote : Accord à l'unanimité des votants (14 voix)

2. Autorisation de solliciter une subvention au Département pour les travaux de sécurisation sur la RD214

Une partie de la Route Départementale 214 (de l'intersection chemin du Pré d'Oisy / chemin du Pataras, jusqu'au 1^{er} plateau vers le centre bourg) devrait être réaménagée dans les prochains mois dans le cadre de sa sécurisation. Ce réaménagement sera financé et réalisé conjointement par le lotisseur Créadim, le Département et la Commune.

Une partie de ces travaux incombe financièrement à la commune :

- La reprise d'une partie des trottoirs, des bordures et la mise aux normes d'accessibilité des personnes handicapées, de passages piétons. La commune, sur ces travaux bénéficie du bordereau de prix négocié par la Communauté de Communes. Le montant s'élève à ~28 114€ HT.
- La pose de pavés granit pour la séparation en relief des 2 voies de circulation. Le montant s'élève à ~12 672€ HT.

La demande de subvention porte donc sur un total de 40 786,75€ HT.

Pour information, cette enveloppe de subvention est alimentée par les amendes de police et doit être affectée à la sécurisation du réseau routier.

Il est demandé au Conseil d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police et à signer tous les documents s'y rapportant

Vote : Accord à l'unanimité des votants (14 voix)

RAPPEL AUX RIVERAINS : Tous les raccordements aux différents réseaux nécessitant une ouverture de la chaussée et/ou du trottoir sur le tronçon de la RD214 « chemin du Pré d'Oisy – 1^{er} plateau du centre bourg » doivent être réalisés avant ces travaux (planifiés actuellement pour septembre 2022). La commune refusera systématiquement et pendant 5 ans à l'issue de ces travaux, toutes demandes d'ouverture de la chaussée et des trottoirs.

3. Travaux électriques école et atelier technique

A la suite du contrôle périodique des installations électriques à l'école et à la vétusté du tableau électrique de l'atelier municipal, la commune a décidé de remettre à jour ces deux tableaux électriques.

La commission bâtiment a analysé deux devis :

- Société « VOLTEC électricité et systèmes » pour un montant de 6 478,80€TTC
- Société « ROBVEILLE électricité » pour un montant de 4 296,73€TTC

A qualité équivalente du matériel proposé, la commission bâtiment propose au conseil de choisir la société la moins-disante : ROBVEILLE électricité.

Vote : Accord à l'unanimité des votants (14 voix)

4. Création d'un poste adjoint technique principal de 2ème classe et d'un poste adjoint technique

Création poste adjoint technique principal de 2ème classe :

Un des employés municipaux a réussi son examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2eme classe. La commune, dans ce cadre, propose la création d'un poste adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet.

Vote : Accord à l'unanimité des votants (14 voix)

Création d'un poste adjoint technique :

Après en avoir longuement débattu, le conseil propose la création à partir du 1^{er} juillet 2022, d'un poste d'adjoint technique contractuel, catégorie C, temps plein pour 1 an.

Vote : Accord à l'unanimité des votants (14 voix)

Informations

Nouveau bâtiment Garderie :

Les travaux sont bien avancés et presque finis. La garderie sera donc bien fonctionnelle pour la rentrée des classes 2022/2023.

SIGRSO (Syndicat Intercommunal de Gestion de la Restauration Scolaire de l'Odon) :

Un contrôle vétérinaire inopiné a eu lieu courant juin. Le retour est un avis « très favorable » avec un constat que tout était conforme.

Contentieux lié au City-Park

Le contentieux lié à l'installation du City-Park sera jugé en première instance par le tribunal administratif le 23 juin prochain. Un retour pourrait avoir lieu courant juillet.

Sécurisation de l'accès au court de Tennis (suppression de la « trappe ballon ») :

Une réunion avait eu lieu le 16 juin 2021 entre la commune de Baron sur Odon et le club de tennis TC2O afin de trouver ensemble une solution sur la gestion de l'utilisation et de son accès, du court de tennis par le club et la possibilité et, dans certaines limites, de son accès par les habitants de Baron sur Odon. Le TC2O devait voir une possibilité technique d'une serrure électronique associée à une application internet, à l'instar de celles installées sur les courts de Fontaine Etoupefour. Lors de cette réunion il avait été également évoqué la pose d'un filet pare-ballon entre le cours de tennis et le City-Park/Basket. Cette pose de filet est budgétée par la commune pour 2022 mais reste conditionnée au retour du contentieux lié au City-Park (retour possible courant juillet 2022).

Pour la gestion de l'accès au cours de tennis le conseil souhaite avoir un retour sur l'existence ou non d'une possibilité technique. Une nouvelle réunion devra donc être organisée avec le club.

Aménagement voies douces.

A ce jour, la communauté de communes Orne Odon, ne souhaite pas inscrire au plan de relance, le projet d'aménagement du chemin du Pré d'Oisy. Par contre le projet sur le réaménagement du chemin du Pataras y sera.

Urbanisme

Dépôt de certificats d'urbanisme :

- 4 chemin des Hautes Sentes.
- 1 chemin du Pataras
- 3 le Bon Repos

Dépôt de déclaration préalable :

- 10 chemin des Longues Rayes – fenêtres de toit
- 16 route de Fontaine - clôtures

Dépôt de permis de construire :

- 4 chemin des Victoires – panneaux solaires
- 5 chemin de la Fosse aux Comtes – modification de clôtures

La séance est levée à 23h05

Le prochain conseil se tiendra le mardi 12 juillet 2022 à 20h30

La secrétaire de séance
Olivier MEYER

Le Maire
Georges LAIGNEL

Affichage
du : 21/06/2022
au : 25/07/2022

